

se défendre eux-mêmes, et je ne doute pas que M. Sifton ne saisisse la première occasion pour croiser le sabre avec l'honorable député d'Assiniboia, et lui infliger le châtiment qu'il mérite. Pendant qu'il reprochait au procureur général du Manitoba d'avoir livré les secrets de son gouvernement, ou tout au moins d'avoir déclaré ce que son gouvernement entendait faire sur la question des écoles, il aurait dû nous dire un mot aussi du ministre des Travaux publics qui est allé dans sa propre province, déclarer devant les électeurs de Verchères, que si le gouvernement n'accordait pas une loi réparatrice, il se séparerait de ses collègues. C'est du moins ce que les journaux ont rapporté, et si le rapport est erroné, je suis prêt à accepter la dénégation de l'honorable ministre. Il reste donc admis qu'il a menacé le gouvernement dont il fait partie, de résigner si le gouvernement ne faisait pas telle ou telle chose. N'est-ce pas là un acte aussi important que celui qu'on reproche à M. Sifton, au sujet de l'attitude du gouvernement du Manitoba sur la question des écoles ?

A mon sens, jamais, à aucune époque de son histoire, le Canada n'a eu plus besoin d'une main sûre pour le guider, et où sont ceux qui peuvent remplacer les pilotes consumés qui ont dirigé le navire de l'Etat dans le passé ? Où sont les hommes capables de prendre la place des Macdonald, des Tilley, des Howe, des Cameron et des Abbotts ? Ils ne sont nulle part. Le Canada est aujourd'hui entre les mains de débutants politiques, d'hommes d'hier, d'hommes qui sont sans expérience financière ou commerciale pour s'acquitter des devoirs onéreux qu'ils ont à remplir.

Il est vrai que l'honorable député d'Assiniboia a promis de servir de porte-voix à certains d'entre eux et de travailler à leur infuser un peu de cervelle et de sagesse, mais je crains bien que la source d'où tout cela devrait sortir ne soit tarie. Je ne crois pas que l'honorable député puisse se charger plus longtemps de cette tâche.

Encore une fois, je demande en toute sincérité si ce n'est pas aujourd'hui plus que jamais que le Canada a besoin d'une main de maître pour présider à ses destinées. Il n'y a pas dans tout le cabinet un homme ayant une expérience suffisante des affaires pour se montrer à la hauteur des difficultés nationales au milieu desquelles le peuple canadien se débat.

Le ministre des Finances lui-même n'a jamais été élevé pour la vie commerciale. Il a rempli la tâche importante d'enseigner la règle de trois aux jeunes gens pendant un certain nombre d'années ; il a aussi fait de nombreuses conférences sur la tempérance, mais ce sont là ses seuls titres à l'accomplissement des devoirs d'un ministre des Finances.

Maintenant, au tour du ministre de la Justice. S'il existe, au Canada, une charge qui devrait être remplie par un homme que le barreau et la magistrature de son pays pourraient considérer capable de la remplir, ce devrait être la charge de ministre de la Justice. Aucun membre du barreau, en ce pays, ne devrait lui être supérieur. J'aimerais demander si le barreau de ce pays est disposé à considérer le ministre de la Justice actuel comme un homme que sa position, comme avocat, et son expérience et ses études ont rendu digne d'occuper cette charge. Je dirai qu'il y a, en ce pays, des centaines d'hommes plus dignes que ce jeune homme—ce blanc bœuf, je pourrais presque dire—

d'occuper cette position et à qui l'on devrait demander d'en assumer les responsabilités.

Puis, si vous poursuivez et que vous considérez les autres membres du cabinet, je dirai qu'il y en a peu dont je ne devrais pas parler. Je ne veux pas faire de personnalités, M. l'Orateur.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

M. McMULLEN : J'ai dû, je l'admetts, parler personnellement de quelques-uns des ministres, mais je ne continuerai pas sur ce ton. Je me taïs par considération, car si je parlais des autres ministres, ce que j'en dirais serait bien pire que ce que j'ai dit de ceux dont j'ai parlé. Dans mon humble opinion, les affaires du pays, aujourd'hui, ne sont pas administrées par des hommes possédant de l'expérience en dehors des affaires politiques. Pour le Canada, je regrette qu'il en soit ainsi, car, dans mon opinion, il serait mieux pour nous que nous ayons des hommes de talent pour remplir ces positions.

Une VOIX : Et des hommes honnêtes.

M. McMULLEN : Oui, et des hommes honnêtes. Nous désirons l'honnêteté par dessus tout. Nous avons eu une ère de malhonnêteté qui a noirci les pages de l'histoire de ce pays depuis les quinze dernières années et nous espérons sincèrement que ce règne est fini, mais nous n'en sommes pas sûrs. Nous avons eu une enquête, l'an dernier, sur l'affaire du pont Curran et il peut arriver que nous ayons une autre affaire de ce genre.

Je suis bien aise de voir que le ministre des Travaux publics goûte évidemment mes remarques ; mais peut-être avant que les comptes publics soit soumis, il apprendra quelque chose qui pourra donner un autre tour à ses plaisanteries et il n'a pas besoin de se montrer si joyeux. Nous avons déjà une légère idée de ce qui se prépare et il peut arriver que l'on fasse des découvertes. Nous espérons que tout se passera pour le mieux, car nous ne désirons pas effrayer le ministre des Travaux publics, mais il ferait mieux d'être prêt.

Nous avons vu, nous l'espérons, la fin de ces scandales et de ces infâmes. Nous ne voulons plus de ponts Curran ni de ces dépenses publiques, au moyen desquelles l'on a volé et pillé le peuple de ce pays. On ne saurait résister plus longtemps à cet état de choses. C'est maintenant le temps, pour le gouvernement, de commencer à réduire les dépenses en général. Le ministre des Finances, je l'espère, verra à ce que, avant la présentation de son budget, il soit préparé de telle façon que nous puissions l'approuver ; j'espère aussi que nous n'aurons pas les longs débats qui ont lieu ordinairement lorsqu'il nous demande d'adopter des articles qui ne sont pas destinés au bien public. Je déclare au ministre des Finances que s'il demande aux membres de l'opposition de consentir à voter des sommes d'argent comme celles qu'il nous a demandé de voter les années dernières, nous nous y opposerons énergiquement.

M. DAVIN : M. l'Orateur, je demande à la Chambre de me permettre de donner une explication. L'honorable député (M. McMullen) m'a accusé d'avoir commis une inexactitude, et il m'a renvoyé à l'annuaire. L'annuaire est ici, et c'est dans l'annuaire que j'ai puisé mes renseignements.